

CDEN du 4 février 2025

Réponses aux questions relatives aux collèges posées par la FSU 72 à l'intention de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Sarthe

9. FSU : *Mayotte et l'actualité dans les départements limitrophes nous rappellent comment le changement climatique augmente l'incidence des aléas naturels de grande ampleur. Dans l'éventualité ou un aléa rendrait un collège inutilisable, ce que le Département a connu avec l'incendie de Costa Gavras, un « plan de repli » existe-t-il afin de réduire au minimum la gêne dans la scolarité des élèves ?*

Réponse : le département dispose d'un protocole interne de gestion de crise pour mobiliser les ressources internes. En fonction de la localisation de l'incident, le département travaillera avec les services de l'Etat et les collectivités de proximité. Solution qui sera trouvée lors de la crise.

10. FSU : *Les collégiens et collégiennes utilisent les équipements sportifs des collectivités territoriales mobilisant des conventions multipartites entre les EPLE et les différentes collectivités. Certains équipements, comme à Ancinnes, connaissent le matin des températures de 1°C. D'autres marquent leur âge avec des solutions architecturales anciennes inadaptées aux contraintes actuelles. Le Département de la Sarthe est-il engagé, aux côtés des autres collectivités, dans un plan de rénovation et de création d'équipements sportifs ? Si oui, à quel horizon serait-il réalisé ?*

Réponse :

- Le Département est très peu propriétaire d'équipements sportifs. 4 gymnases du département utilisés par Berthelot (Le Mans), Roger Vercel (Le Mans), Reverdy (Sablé/Sarthe) et George Desnos (La Flèche) (+ plateau sportif à côté Berthelot)
- Les autres collèges mobilisent des conventions tripartites (EPL, collectivité locale, Département) pour utiliser les équipements sportifs des communes ou des intercommunalités.
- Au total, 300 équipements sportifs ouverts ou de plein air mobilisés dans le département pour les collégiens. 1,3M d'euros versés par le département pour l'usage des équipements sportifs.
- Le département aide par subvention depuis plusieurs années (subventions fléchées, plan d'investissement) : ex, 3,8M d'euros pour 52 équipements sportifs (l'année de départ du versement n'a pu être saisie).
- Perspective d'un schéma départemental des équipements sportifs (rénovation énergétique des gymnases, rénovation des piscines, dojos, pistes d'athlétisme).
- Ancinnes : problème connu. La commune n'a encore rien demandé au département pour son gymnase.

FSU : *Pour les équipements qui ne garantissent pas la santé des usagers (1°C le matin par exemple), des mesures d'urgence peuvent-elles être mises en place ?*

Réponse :

- Réflexion à des solutions alternatives, comme la prise en charge des frais de transport pour accéder un autre gymnase, lors de l'incendie de l'ancien gymnase utilisé par les élèves du Vieux Colombier (Le Mans).

11. FSU : *A partir des données communiquées au CDEN de novembre 2024, hors établissements classés Rep/Rep+, la moitié des collégiens et collégiennes de Sarthe suivent une scolarité dans une classe d'au moins 26 élèves. Quel avis le Département de la Sarthe a-t-il sur ces conditions de scolarisation des collégiens et collégiennes ?*

Réponse :

- Le département ne veut pas porter un avis et se contente de préciser qu'il veille à ce que la capacité d'accueil soit satisfaisante. Avec l'installation des groupes de besoin : pas de difficulté d'accueil des élèves (cela a peut être été tendu dans un ou deux établissements).

12. FSU : *Suite à la modification de la sectorisation de collèges du Mans, dont Bérengère de Navarre, quel bilan le département fait-il ?*

[entre Bérengère de Navarre et Mulsanne : double-sectorisation avec des familles qui peuvent choisir la scolarisation dans l'un ou l'autre établissement]

Réponse :

- Le département ne fait pas de bilan après 6 mois. Sur les chiffres des sept derniers où l'on constate des changements sensibles, le département indique qu'il faudrait faire la part entre la nouvelle sectorisation et les effets démographiques.
- B. De Navarre, J. De l'Epine font l'objet d'une attention particulière pour le département.